REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège:

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Syndical SEANCE DU 28 novembre 2019

Délibération 2019-35

OBJET : Autorisation de signature - Convention d'occupation temporaire du domaine public pour une recyclerie mobile - Association Soli-cités

Le 28 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

<u>Présents</u>:

Membres titulaires:

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants:

Procurations:

Membres excusés:

Jean LEONETTI, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, Evelyne FISCH, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Nombre des Membres du Conseil Syndical

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY



Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

e Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans sa séance du 18 décembre 2015, le Comité Syndical a adopté un Programme local de prévention des déchets pour la période 2016-2020 qui comprend, parmi les thématiques traitées, la thématique n°4 : le réemploi.

Dans ce cadre, des expérimentations de recyclerie ont déjà été réalisées comme en 2017 et 2018 avec les recycleries mobiles proposées sur des espaces publics, en associant plusieurs acteurs du réemploi et de l'économie sociale et solidaire.

En 2019 des tests ont été effectués le samedi matin avec l'Association SOLI-CITES devant les déchèteries de Roquefort-les-Pins et Vallauris Golfe-Juan : un camion recyclerie a permis le réemploi de plus de 200 kg d'objets et petits meubles.

Devant le succès de ces expérimentations, LE SYNDICAT souhaite proposer, sur un ou plusieurs lieux fixes, (Site des Semboules, devant les déchèteries du territoire...) un service de recyclerie en partenariat avec l'Association SOLI-CITES, acteur local de l'Economie Sociale et Solidaire.

Une récurrence sera instaurée, par exemple tous les premiers samedis du mois, afin que les usagers prennent l'habitude et que la communication sur cette action soit plus efficace.

Afin d'encadrer cette opération, une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'Association a été rédigée pour de définir les engagements des deux parties.

Cette convention, d'une durée de deux ans, est consentie à titre gratuit par application de l'Article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui l'autorise pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Bien entendu, le Syndicat examinera toute demande similaire pour une telle opération qui pourrait être éventuellement formulée par des acteurs de l'économie sociale et solidaire ou autres.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité Syndical, A l'unanimité.

• AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée avec l'Association SOLI'CITE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Valorisatio

Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20191209-2019-35-DE Date de télétransmission : 09/12/2019 Date de réception préfecture : 09/12/2019